MUNICIPALITE DE JURIENS

Préavis 2011-2016-21
19 février 2015

PREAVIS CONCERNANT LA DEMANDE D'ADOPTION DU REGLEMENT COMMUNAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles est entrée en vigueur le 1er novembre 2008 et remplace celle du 25 mai 1981 sur les fichiers informatiques et la protection des données personnelles.

Afin d'être en légalité avec la loi, nous devons adopter ce règlement en fonction du règlement-type qui a été proposé par le service des communes.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame, la Présidente, Mesdames et Messieurs, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL de Juriens,

- vu le préavis municipal N° 2011-2016-21 du 19 février 2015,
- entendu le rapport de la commission, chargée d'étudier cet objet ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter le règlement communal sur la protection des données personnelles

Adopté en séance de Municipalité le 13 janvier 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic	La secrétaire
Rosemay Christen	Anne-Claude Baud

MUNICIPALITÉ DE JURIENS CANTON DE VAUD LIBERTÉ ET PATRIE

Répondant du dossier : Rosemay Christen, Syndic